

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00037

**SOUTIEN A L'INNOVATION - ABONDEMENT 2018 AU DISPOSITIF INTEGRE
POUR L'INNOVATION (D2IN)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RÉÇU EN PREFECTURE

Le 14 mars 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180207-D20180003710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180314

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

SOUTIEN A L'INNOVATION - ABONDEMENT 2018 AU DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION (D2IN)

Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement ont mis en place un dispositif commun pour soutenir l'innovation sur le territoire (Dispositif Intégré pour l'Innovation - D2In, délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015).

Ce dispositif propose une palette plus large d'outils de financement (subvention, avance récupérable et prêt à taux zéro innovation), en cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes (SRDEII).

Les aides mobilisées concernent le transfert de savoirs et/ou de technologies dans le cadre de démonstrateurs permettant de valider les conditions d'accès au marché. Elles peuvent être attribuées tant à des startups qu'à des PME et sont évaluées selon des indicateurs économiques (effet levier, augmentation du chiffre d'affaires) et sociaux (emplois).

La contribution maximum annuelle de Saint-Etienne Métropole au fonds est fixée à 800 000 € (480 000 € pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation et à 320 000 € pour les subventions). Bpifrance Financement intervient aux côtés de la Métropole pour un montant équivalent pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation.

Indicateurs de suivi :

Un tableau de bord précisant les indicateurs économiques et sociaux pour chaque projet soutenu est fourni en annexe.

Chiffres clefs :

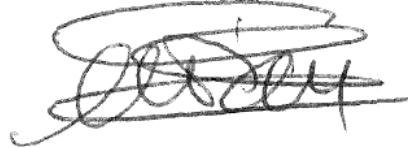
- 3,3 M€ d'aides attribuées dont 1,85 M€ SEM pour un montant total de projet de 8,5 M€
- Effet levier : 1 € SEM génère 0,79 € BPI et 4,60 € Entreprise
- 87 aides sont des prêts ou des avances récupérables
- Délai d'instruction moyen inférieur à 1 mois
- 100% des dossiers concernent les filières d'excellence (manufacturing, numérique et santé)
- Création d'emplois à horizon 2020 : 589
- Estimation des emplois indirects à horizon 2020 : 80

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une contribution à hauteur de 800 000 € maximum à Bpifrance Financement pour abonder le fonds de soutien à l'innovation D2In au titre de l'année 2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces inhérentes à cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'article INUM-204111-SUBINVFLI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU